Document généré le 15 juil. 2025 15:24

Histoire Québec

Seigneur absent, seigneur effacé ? Louis-Joseph Papineau et la gestion de la Petite-Nation par l'entremise de Denis-Benjamin, son frère et agent seigneurial (1817-1854)

Olivier Guimond

Volume 22, numéro 2, 2016

Spécial académique. L'histoire régionale, de la théorie à la pratique

URI : https://id.erudit.org/iderudit/83681ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Les Éditions Histoire Québec
La Fédération Histoire Québec

ISSN

1201-4710 (imprimé)
1923-2101 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Guimond, O. (2016). Seigneur absent, seigneur effacé ? Louis-Joseph Papineau et la gestion de la Petite-Nation par l'entremise de Denis-Benjamin, son frère et agent seigneurial (1817-1854). *Histoire Québec*, *22*(2), 13–17.

Tous droits réservés © Les Éditions Histoire Québec, 2016

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Seigneur absent, seigneur effacé? Louis-Joseph Papineau et la gestion de la Petite-Nation par l'entremise de Denis-Benjamin, son frère et agent seigneurial (1817-1854)

par Olivier Guimond

Titulaire d'un baccalauréat en histoire de l'Université de Sherbrooke, Olivier Guimond complète une maîtrise en histoire à la même université. Dans le cadre de son mémoire, l'auteur s'intéresse aux idées politiques de Louis-Joseph Papineau.

Il interroge plus précisément le paradoxe apparent de sa position de seigneur de la Petite-Nation conjuguée à sa promotion d'idéaux républicains.

Introduction

Le personnage de Louis-Joseph Papineau, chef du Parti patriote au cœur du tumulte politique bas-canadien jusqu'à la résistance de 1837, a fait l'objet d'une production historiographique importante[1]. Récemment, l'historien Yvan Lamonde, qui a étudié plusieurs pans de la pensée de Papineau[2], proposait de se pencher sur sa condition seigneuriale afin d'interroger le paradoxe du seigneur républicain[3] (ce que nous étudions dans le cadre de nos travaux de maîtrise). Le seigneur Papineau se retrouve au centre de cet article. Plus précisément, l'objectif est d'étudier la gestion seigneuriale des Papineau à la Petite-Nation, en particulier dans le cas de Louis-Joseph et de son frère et agent seigneurial (de 1817 à 1854), Denis-Benjamin.

Louis-Joseph Papineau est généralement perçu par l'historiographie comme un seigneur s'étant impliqué dans la gestion de sa seigneurie malgré le fait qu'il ait vécu à l'extérieur de celle-ci pour la plus grande partie de sa vie (carrière politique et exil)[4]. Quant à la perception du rôle de son frère dans l'historiographie, elle se résume à le considérer comme important, voire incontournable pour le développement de la seigneurie[5]. Désirant profiter du fait que la correspondance complète de Papineau a récemment été éditée et publiée, nous avons voulu approfondir notre compréhension du rôle de seigneur chez Papineau à travers l'étude exhaustive des 104 lettres qu'il a envoyées à Denis-Benjamin[6].

Nous analyserons ici trois postulats : que Papineau n'était pas un seigneur effacé, mais bien impliqué dans la gestion de sa seigneurie; que l'intérêt que porte Papineau envers les affaires de la Petite-Nation s'observe par une gestion rigoureuse et ferme; et que le rôle de Denis-Benjamin dans cette gestion en est un de confiance et de grande importance pour son frère. Voici les grandes lignes de cette recherche.

Les débuts des Papineau à la Petite-Nation

L'observation des premières années durant lesquelles la Petite-Nation passe aux mains des Papineau[7] permet de constater que, de façon assez rapide, Denis-Benjamin s'impose comme un acteur central du point de vue de la gestion (il est agent de la seigneurie pour son père dès 1808[8]), et devient un fermier qui connaît du succès[9]. La correspondance révèle aussi que Louis-Joseph annonce très tôt ses couleurs de seigneur qui gère son fief de la façon la plus rigoureuse possible. En fait, avant même de devenir seigneur en bonne et due forme, Papineau envoie ce genre de directives à son frère : « Aussitôt la présente reçue, sans retardement tu prépareras tous les papiers que tu trouveras analogues au plan que demande papa, et n'exposeras le porteur à aucun délai.[10] » Son implication dans la gestion est donc déjà manifeste lorsque, le 2 mai 1817, Louis-Joseph achète la Petite-Nation à son père[11].

Le nouveau seigneur laisse entrevoir assez rapidement la rigueur avec laquelle il souhaite gérer sa seigneurie malgré son absence. Le 5 mai 1818, par exemple, Papineau donne des indications à son frère quant aux concessions de terres à effectuer. Il lui demande, en fait, d'être sélectif[12]. Précisons que le seigneur n'est pas tenu de concéder ses terres ni de le faire à un taux fixe. Là se trouve l'avantage des titres originels de concessions de la seigneurie, qui permettent une certaine discrimination[13]. À titre d'exemple, le seigneur peut décider d'encourager les « cultivateurs les plus industrieux[14] », donner un congé de paiement de rentes et suggérer de bons candidats à son frère[15]. Le comportement de Papineau est donc prudent en matière de concession[16].

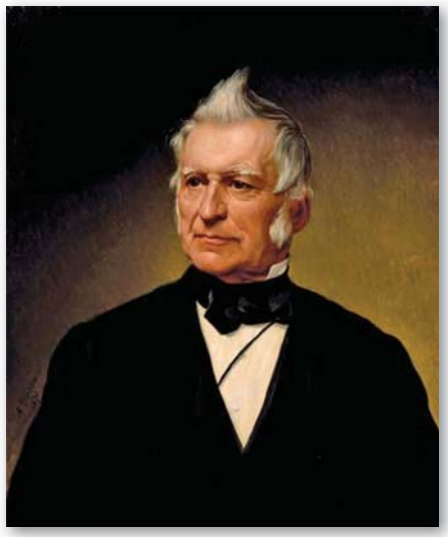

Louis-Joseph Papineau (1786-1871), par Alfred W. Boisseau, 1872. (Source : Bibliothèque et Archives Canada)

De plus, d'autres événements laissent voir que le jeune seigneur n'entend pas se laisser manipuler par ses censitaires, et qu'il souhaite imposer une ligne de conduite relativement stricte à son agent seigneurial (concernant les corvées et les rentes, notamment)[17]. Il semble que ce soit la situation financière généralement difficile de Papineau qui justifia une certaine intransigeance chez ce dernier. Au total, si Papineau hausse le ton envers les habitants de sa seigneurie, et ce, dès les premières années, il semble qu'il ne le fasse pas de gaieté de cœur, mais bien parce qu'il s'y voit forcé : il compte sur les faibles revenus que lui procure la Petite-Nation afin d'assurer la santé financière de sa famille[18].

Quelques éléments d'une gestion seigneuriale rigoureuse

Les premiers mois de Papineau en tant que seigneur sont plutôt mouvementés, et Denis-Benjamin en a été très fatigué[19]. Ce dernier décide même de quitter la Petite-Nation à l'automne de 1818 afin de se faire épicier et libraire à Montréal[20]. Toutefois, il revient à la fin de 1822, car son commerce est incendié[21]. Denis-Benjamin s'installe pour de bon dans son arrière-fief de Plaisance et y restera, sauf exception, pour le restant de ses jours à titre d'agent seigneurial (il meurt le 20 janvier 1854)[22]. Cette présence constante de l'agent à la Petite-Nation permet d'observer certaines tendances dans la gestion de la seigneurie.

Denis-Benjamin Papineau (1789-1854) Reproduction circa 1950 d'un dessin de Lucien Martial (1931). (Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P68, S1, D34)

La gestion de la pauvreté : entre intransigeance et résignation

La gestion de la pauvreté représente le premier aspect qu'il nous faut observer. Harris et Baribeau sont catégoriques : la très grande majorité des habitants de la seigneurie de la Petite-Nation vit pauvrement[23]. Entre 1825 et 1836, Denis-Benjamin n'aura réussi qu'à obtenir le quart des cens et rentes qui étaient dus[24]. Papineau écrira même à son fils, en 1851, qu'à peine « le quart de ce qu'il [lui] était dû[25] » aura été recueilli au fil du temps.

Mais ce n'est pas faute d'avoir essayé de récolter le maximum d'arrérages! En effet, Papineau fait plusieurs visites à sa seigneurie pour cette raison[26]. À plusieurs occasions, il laisse croire qu'il trouve son frère insuffisamment contraignant envers ses censitaires lors des collectes[27]. Quelques fois, il écrit qu'il devra être « forcé à quelque acte de sévérité » envers les censitaires négligents, et se désole de devoir être « forcé de devenir plus rigide à l'égard de [ses] débiteurs[28] ». Il écrit même à son frère : « Le temps venu où les gens ont promis de payer, menace, tonne, éclate s'ils ne le font pas.[29] » Et si cette stratégie ne fonctionne pas, Papineau peut toujours lui demander qui doit-il poursuivre[30].

Cela dit, Papineau se rend compte avec le temps que la plupart des censitaires ne sont pas davantage aptes à le payer lui que son frère[31]. En ce sens, même s'il a le pouvoir de le faire, Papineau ne se résigne pas à poursuivre systématiquement tous les censitaires qui ne paient pas leurs rentes : il « y répugne le plus souvent[32] ». La meilleure solution que trouvera Papineau pour essayer de compenser les arrérages non payés s'avère le travail non rémunéré des censitaires[33]. Ce sera notamment le cas lors du développement de son domaine et de la construction de son manoir, de 1846 à 1853[34].

L'ascendant du seigneur : entre fermeté et clémence

Les lettres que Papineau envoie à son frère peuvent nous donner quelques exemples de moments où le seigneur réagit avec fermeté face à de mauvais payeurs ou à des habitants qui contreviennent aux règles établies par les contrats de concession[35]. L'intervention de l'agent seigneurial couplée à celle du shérif est parfois souhaitée par le seigneur[36]. Toutefois, Papineau sait faire preuve de clémence, par exemple avec le « vieux Hillman » : « S'il veut abandonner les bois, je crois que je pourrais lui donner quittance de ses arrérages et discontinuer les poursuites sans frais pour lui. Il sera puni assez.[37] » Cet ascendant peut également s'exercer de façon à arbitrer des conflits entre les habitants de sa seigneurie[38].

Les affaires religieuses de la seigneurie

Le cas des affaires religieuses de la seigneurie dénote également une implication importante des autorités seigneuriales. En effet, les gestes que pose Papineau et les demandes qu'il formule auprès de son agent laissent entrevoir un leadership du seigneur dans ce domaine. Ce leadership se traduit notamment par des demandes répétées adressées à son frère sur des détails quant à l'établissement d'un prêtre (ce sera chose accomplie en 1828), témoignant d'une réelle volonté du seigneur de fournir un service religieux aux habitants de sa seigneurie[39].

L'action « religieuse » du seigneur se traduit également en la donation, en 1847, d'une parcelle de terrain pour la construction d'une église et d'un presbytère; terrain qui servira, si son agent en trouve la pertinence, à l'établissement d'écoles pour garçons ainsi que d'un couvent pour les Sœurs Grises[40]. Cela dit, les relations

entre le seigneur et les curés ne sont pas toujours faciles[41] et, de façon générale, soulignons que jamais le pouvoir religieux dans la seigneurie n'a pu concurrencer ou contrebalancer celui des seigneurs[42].

« Fais-moi une belle et longue lettre aussitôt la présente reçue »

Des traces d'empressement et de soif de détails apparaissent fréquemment dans les lettres de Papineau. D'abord, nous avons pu relever plusieurs formulations de ce type : « Je te prie de m'envoyer, aussitôt la présente reçue [...] », « vite, vite une opinion [...] », « Fais-moi une belle et longue lettre pour me donner en détail [...] tout ce qui se passe à la Petite-Nation », etc[43]. Les demandes répétées que fait Papineau pour une grande quantité de détails auprès de son frère se transforment aussi souvent en réprimandes concernant une information trop partielle obtenue précédemment de ce dernier[44].

Ces directives n'ont rien d'extraordinaire provenant d'un seigneur qui s'adresse à son agent seigneurial. Or, tout l'intérêt se trouve bien ici : elles sont écrites par un seigneur qui gère sa seigneurie tant bien que mal malgré son absence. À travers ces manifestations d'intention de gérer de façon rigoureuse la seigneurie de la part de Papineau malgré son absence, on entrevoit le rôle primordial de Denis-Benjamin autant en tant qu'extension du seigneur sur le terrain par ses actions qu'en tant que source essentielle d'informations pour le seigneur[45].

La gestion fraternelle de la seigneurie : de la bonne entente à la manigance

Que Louis-Joseph Papineau ait eu un agent seigneurial, cela n'est pas extraordinaire en soi. Mais le fait que l'agent seigneurial de Papineau soit également son frère mérite que l'on s'attarde sur la relation qu'ils entretiennent.

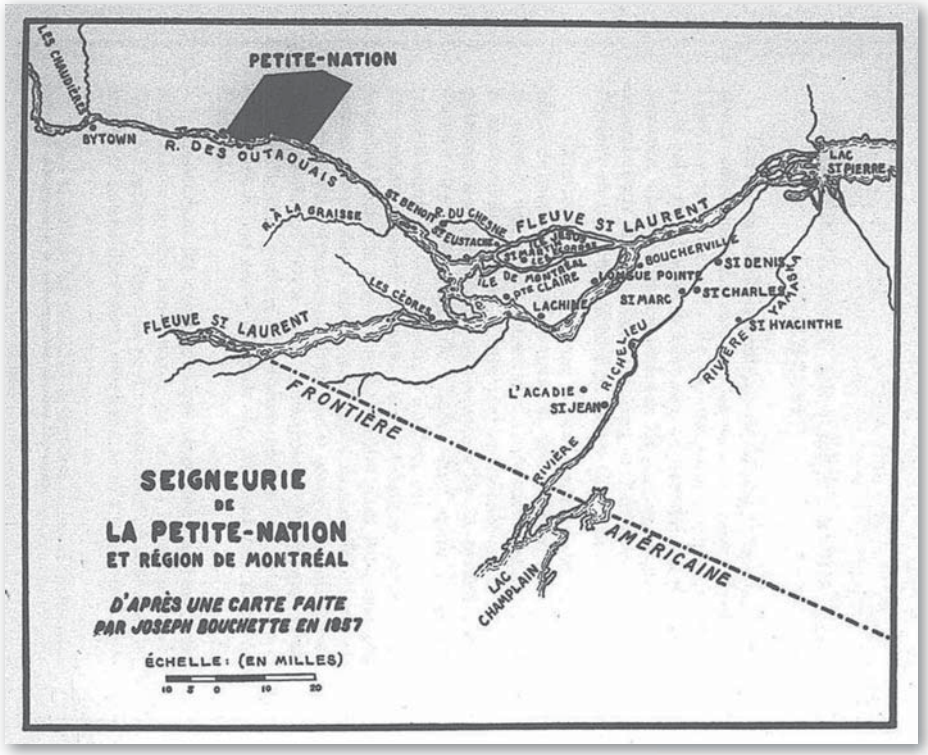

Seigneurie de la Petite-Nation et région de Montréal, d'après une carte faite par Joseph Bouchette en 1857.
(Source : Rapport de l'archiviste de la province de Québec, 1951-1953, p. 167)

« Je t'envoie du bœuf et des oignons », et merci « de l'envoi de poiriers »!

Les lettres que Papineau envoie à Denis-Benjamin révèlent que les deux s'intéressent beaucoup aux activités que l'un et l'autre mènent à titre personnel dans la Petite-Nation. De part et d'autre, rappelons-le, les frères ont un « domaine » à développer. À de nombreuses reprises, par exemple, Papineau fait acheminer des marchandises de toutes sortes à son frère (comme du « bœuf et des oignons[46] »), poursuit des démarches afin de lui procurer une domestique ou des travailleurs[47] et le conseille dans ses diverses entreprises qui concernent très souvent la seigneurie[48]. Papineau fait également en sorte que son frère occupe différents postes « prestigieux » : maître de poste, juge de paix et commissaire[49]. À d'autres occasions, les lettres révèlent l'implication semblable de l'agent seigneurial dans les affaires du seigneur, souvent en rapport au domaine seigneurial (comme « l'envoi des poiriers et pommiers[50] »). Papineau demande également souvent l'avis de son frère sur ses affaires personnelles[51]. Apparaît donc une autre composante de la gestion seigneuriale de la Petite-Nation : l'étroite collaboration qui prévaut entre l'agent et le seigneur pour leurs affaires respectives qui, le plus souvent, leur permettent de se distinguer par rapport aux autres habitants de la seigneurie (à travers leurs domaines, leurs manoirs, les gens de la seigneurie qu'ils font travailler, leurs postes, etc.) et d'asseoir davantage leur autorité.

« Il n'est pas nécessaire de leur dire le pourquoi » : manigances fraternelles

Plusieurs exemples que nous avons relevés plus haut montrent que le seigneur Papineau, même s'il donne des directives pressantes à de nombreuses reprises, travaille de façon concertée avec son agent. Mais cette concertation est quelquefois poussée plus loin, et prend l'allure de connivences ou d'ententes gardées « secrètes » dans le but de manipuler les habitants de la seigneurie. Quelques

cas sont évocateurs, alors que Papineau demande à son frère d'user de demi-vérités auprès des censitaires, bref, de les manipuler, afin de justifier un choix de concession de terres, ou bien justifier des pressions concernant des paiements de rentes en retard[52].

On peut déduire que de telles demandes sont caractéristiques d'une solide relation seigneur-agent. Et l'on peut supposer que la relation fraternelle facilite l'emploi de stratagèmes plus ou moins honnêtes. Par ailleurs, les pointes d'humour et les taquineries qu'écrit Papineau dans plusieurs lettres montrent que la relation avec son frère est bonne, voire excellente[53]. À travers tout ça, il appert que Denis-Benjamin revêt une importance particulière pour l'entreprise seigneuriale de son frère.

Conclusion

En somme, l'activité du seigneur Papineau, à travers les lettres qu'il envoie à son frère, n'apparaît pas effacée même s'il est largement absent de la Petite-Nation. Au contraire, il montre une grande implication et une intarissable soif d'informations. Cela se traduit par une gestion ferme et rigoureuse, basée sur une relation fraternelle de confiance entre le seigneur et son agent. Les résultats de cette situation, pour les habitants de la seigneurie, se mesurent difficilement à l'aune des lettres qu'envoie Papineau à son frère.

Toutefois, les fréquentes expressions de fermeté de la part du seigneur, notamment des situations de poursuites judiciaires, laissent croire que les conditions de vie de ces habitants étaient difficiles. Cela corrobore pour l'essentiel les idées de Baribeau et de Harris, qui conçoivent la seigneurie de la Petite-Nation comme un espace de domination des autorités seigneuriales. Il faudrait maintenant pousser plus loin l'analyse, par exemple, en profitant de la publication récente de la correspondance de Denis-Benjamin Papineau[54].

Notes

1 Voir la « Bibliographie chronologique des études sur Louis-Joseph Papineau », dans Louis-Joseph Papineau, *Un demi-siècle de combats : interventions publiques*, choix de textes et présentation par Yvan Lamonde et Claude Larin, Montréal, Fides, 1998, p. 656-662; pour la mise à jour la plus récente de cette bibliographie, consulter Yvan Lamonde, *Signé Papineau : la correspondance d'un exilé, Montréal*, PUM, p. 285-286.

2 Son dernier ouvrage : *Fais ce quoi dois, advienne que pourra. Papineau et l'idée de nationalité*, Montréal, Lux éditeur, 2015, 244 p.

3 Yvan Lamonde et Jonathan Livernois, *Papineau : erreur sur la personne*, Montréal, Boréal, 2012, p. 180.

4 Que ce soit à titre de seigneur bienveillant (pour les nombreuses références : Olivier Guimond, « Louis-Joseph Papineau et la question seigneuriale : bilan d'une connaissance historiographique », *Bulletin d'histoire politique*, à paraître) ou à titre de seigneur exploiteur et intransigeant (Richard C. Harris, « Of Poverty and Helplessness in Petite-Nation », *Canadian Historical Review*, vol. 52, nº 1, mars 1971, p. 23-50; Claude Baribeau, *La seigneurie de la Petite-Nation 1801-1854 : le rôle économique et social du seigneur*, Hull, Québec, Éditions Asticou, 1983, 166 p.).

5 Claude Baribeau, *Denis-Benjamin Papineau, 1789-1854*, Montebello, Société historique Louis-Joseph Papineau, 1995, 163 p.

6 *Louis-Joseph Papineau, Lettres à sa famille : 1803-1871*, texte établi et annoté par Georges Aubin et Renée Blanchet, introduction par Yvan Lamonde, Québec, Éditions du Septentrion, 2011, 870 p.

7 Avant d'être entre les mains de Louis-Joseph Papineau à partir de mai 1817, la seigneurie de la Petite-Nation a appartenu à la Compagnie des Indes occidentales, à Mgr François de Laval, au Séminaire de Québec, au Chapitre de Québec puis à Joseph Papineau, père de Louis-Joseph (qui acquiert la seigneurie entre 1801 et 1803). Sur ces questions, voir Abbé Michel Chamberland, *Histoire de Montebello, 1815-1928*, Montréal, Imprimerie des Sourds-Muets, 1981 (1929), p. 42 et 54; Baribeau, *Denis-Benjamin, op. cit.*, p. 28-29; *id.*, *La seigneurie, op. cit.*, p. 63; Richard Chabot, « Papineau, Joseph », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, vol. 7, 1988, [en ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/papineau_joseph_7F.html (page consultée le 27 avril 2016).

8 Claude Baribeau, « Papineau, Denis-Benjamin », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval/University of Toronto, vol. 8, 1985, [en ligne]. http://www.biographi.ca/fr/bio/papineau_denis_benjamin_8E.html (page consultée le 23 avril 2016).

9 Baribeau, *Denis-Benjamin, op. cit.*, p. 40; Louis-Joseph Papineau à Denis-Benjamin Papineau, 27 juin 1814, dans *Lettres à sa famille*, p. 45; Pour éviter les lourdeurs, nous ne référerons qu'aux pages de cet ouvrage ainsi qu'aux dates d'envoi des lettres pour la suite.

10 21 janvier 1809, p. 25-26.

11 Pour la modique somme de 5000 livres, voir Baribeau, *Denis-Benjamin, op. cit.*, p. 52.

12 Par exemple : 5 mai 1818, p. 69.

13 Chamberland, *op. cit.*, p. 64; Baribeau, *La seigneurie, op. cit.*, p. 63-64; Harris, *loc. cit.*, p. 28-30.

14 15 juillet 1818, p. 72; À quelques reprises, Papineau laisse entendre qu'il y a des censitaires « paresseux » dans sa seigneurie, voir, par exemple, 27 mars 1827, p. 144; 11 septembre 1822, p. 94.

15 12 mai 1824, p. 105 et 107; voir aussi 28 novembre 1825, p. 126; 6 janvier 1849, p. 384.

16 Sur cette question, voir Baribeau, *La seigneurie, op. cit.*, p. 78.

17 *Circa*, 13 juin 1818, p. 69-71.

18 *Ibid.*, p. 71; 11 mars 1824, p. 102; 29 novembre 1824, p. 114; 4 mai 1826, p. 132; voir aussi Baribeau, *Denis-Benjamin, op. cit.*, p. 96-97; id., La seigneurie, op. cit., p. 138.

19 Gérard Parizeau, *La société canadienne-française au XIXe siècle : essai sur le milieu*, Montréal, Fides, 1975, p. 395-402.; cité dans Baribeau, *Denis-Benjamin, op. cit.*, p. 52.

20 5 décembre 1818, p. 73; Baribeau, *Denis-Benjamin, op. cit.*, p. 53.

Notes (suite)

21 Baribeau, *Denis-Benjamin, op. cit.*, p. 54.

22 Denis-Benjamin s'absente souvent de la seigneurie de la Petite-Nation durant sa courte carrière en politique, de 1842 à 1847. Cela ne l'empêche toutefois pas de s'occuper des affaires de la Petite-Nation, voir Baribeau, *Denis-Benjamin, op. cit.*, p. 96.

23 Harris, *loc. cit.*, p. 36.

24 *Ibid.*, p. 37.

25 Baribeau, *La seigneurie, op. cit.*, p. 112.

26 C'est au rythme de deux fois par année, durant les années 1820, que Papineau se rend à Petite-Nation pour cette raison, voir Roger Le Moine, « Un seigneur éclairé, Louis-Joseph Papineau », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 25, nº 3, 1971, p. 312.

27 Harris dit de Denis-Benjamin qu'il était « an easy-going seigneurial agent », *Harris, loc. cit.*, p. 37.

28 8 septembre 1826, p. 134; voir aussi 4 décembre 1822, p. 96; 30 novembre 1826, p. 136.

29 6 décembre 1826, p. 138; voir aussi 21 mars 1827, p. 141-143.

30 27 mars 1827, p. 144; voir aussi 3 janvier 1831, p. 180.

31 « [Essaye de faire] comme je ferais, ou mieux encore, ce qui n'est pas difficile», 22 novembre 1829, p. 171; Harris, *loc. cit.*, p. 37.

32 6 janvier 1849, p. 383.

33 Par exemple, 21 août 1826, p. 133; voir aussi Baribeau, *La seigneurie*, p. 137 et suivantes.

34 Baribeau, *La seigneurie, op. cit.*, p. 137-145; Ou bien Papineau demande à ce que soient collectés des matériaux de construction au lieu de « grains ou d'argent » pour ceux qui ne peuvent en donner pour le paiement des arrérages, 12 mars 1848, p. 350; Le Moine, *loc. cit.*, p. 317-319.

35 Relativement à la coupe de bois, par exemple, voir 26 mars 1822, p. 83.

36 1er avril 1822, p. 84.

37 4 mai 1822, p. 88; Ce dossier semble donner des maux de tête à Papineau, qui écrira quelques semaines plus tard, à propos du vieux Hillman, qu'il « aimerai[t] bien mieux qu'il déguerpît », 15 juillet 1822, p. 92; Papineau a encore à se frotter à ce « gueux », alors qu'il demande un délai de paiement et la permission de couper du bois à nouveau, 4 décembre 1822, p. 96.

38 21 juin 1822, p. 89-90.

39 21 août 1826, p. 133; 8 septembre 1826, p. 134; 20 août 1827, p. 149; 4 mars 1828, p. 152; 29 septembre 1828, p. 162.

40 Chamberland, *op. cit.*, p. 343; 14 juillet 1847, p. 340.

41 Chamberland, qui fait l'histoire de Montebello à travers ses curés, fait ressortir une vision essentiellement négative de ces rapports, alors que les Papineau sont souvent présentés comme turbulents et autoritaires. Pour le cas du prêtre Sterkendries, voir 28 septembre 1846, p. 318-321.

42 Nous le soulignons à l'instar de Baribeau, *La seigneurie, op. cit.*, p. 133.

43 29 novembre 1824, p. 114 et 115; 27 septembre 1830, p. 177; 29 mars 1825, p. 117; voir aussi 28 novembre 1825, p. 126; 20 août 1827, p. 150.

44 « Tu ne réponds à aucune autre des mille et mille questions que contenait ma lettre », 23 avril 1849, p. 390.

45 Que la citation suivante illustre bien : « Voilà quelques-unes des questions que je te prie de considérer et sur lesquelles tes réponses les plus amples et les plus prochaines m'obligeront beaucoup », 12 mars 1848, p. 351.

46 26 février 1828, p. 151; Ou « deux quarts de lard », 11 septembre 1822, p. 95.

47 1er avril 1822, p. 84-85; 25 mars 1824, p. 104; 10 septembre 1829, p. 169-170.

48 15 octobre 1815, p. 52; 15 juillet 1818, p. 71; 6 décembre 1826, p. 137; 20 août 1827, p. 150; 29 septembre 1828, p. 162; 22 novembre 1829, p. 172.

49 15 juillet 1822, p. 91; 12 mai 1824, p. 107; 1er novembre 1824, p. 113.

50 [avril-mai] 1852, p. 440; voir aussi 11 octobre 1849, p. 395; 28 septembre 1850, p. 412; 17 avril 1851, p. 421; avril-mai 1852, p. 441; novembre 1852, p. 443.

51 14 août 1847, p. 343.

52 28 novembre 1825, p. 125-126; 4 décembre 1822, p. 96.

53 « Émery et Auguste (ses neveux) sont très bien et les fils parfaits d'une mère parfaite. Ils sont bien aussi, je n'en doute pas, les fils de leur père, mais en bonne conscience je ne puis dire de lui qu'il soit parfait », voir 12 mars 1848, p. 351; voir aussi [27] mars 1851, p. 416; 10 novembre 1851, p. 427; [22 novembre 1851], p. 430.

54 Denis-Benjamin Papineau, *De l'Île à Roussin à Papineauville. Correspondance 1809-1853*, texte établi avec introduction et notes par Georges Aubin et Renée Blanchet, L'Assomption, Éditions Point du jour, 2016, 657 p.